

S
T
O
P



AVRIL 2023

LA PATIENCE A DES LIMITES

La direction qui s'était engagée devant les membres du CSE en février 2023 à mettre les salariés en dispense d'activité en attendant leur sentence, a changé d'avis depuis, puisque des collègues nous ont informé qu'elles avaient ordre d'aller travailler dans un autre point de vente à la suite de la fermeture de leur magasin.

Ces dirigeants qui ont une attitude plus que méprisante envers les représentants du personnel et les salariés depuis toujours, ont communiqué réellement que 2 fois lors de la procédure du PSE : le 18 janvier pour annoncer sa destruction d'emplois et le 13 avril pour nous envoyer l'homologation du PSE par la DRIEETS. Ce document qui d'ailleurs ne reflète aucunement la réalité du terrain, puisque la prise en charge des risques psychosociaux s'est résumée à nous envoyer un numéro vert !

Etant donné que nous ne sommes pas des moutons que l'on va mener à l'abattoir sans broncher et que notre dignité est bafouée, nous vous invitons à rentrer en résistance, si vous êtes concernés directement ou indirectement par ce PSE et de faire valoir la seule arme des travailleurs :

LA GRÈVE

COMMENT ? A la suite de la fermeture de votre magasin, nous vous demandons de rendre les clés à la direction et de laisser cette dernière se débrouiller pour déménager le mobilier et mettre les produits dans les bacs, entre autres. Nous demandons également que la direction respecte son engagement devant le CSE et dispense les salariés d'activité, car non seulement la direction veut nous licencier, mais elle a aussi décidé que c'était à nous de creuser d'avantage notre propre tombe !

Ne laissons pas la direction avoir le dernier mot !